

# Détenu agressif et arme artisanale

Maison d'Arrêt ANGERS

le 17 Novembre 2023

Le 16/11/2023, vers 13h00, le détenu « R... », après avoir créé un tapage intensif afin d'obtenir du tabac, n'a pas été satisfait de la réponse apportée par les personnels. Il a tenté de sortir de sa cellule en criant sur l'officier de galerie.

Une fois la porte fermée, il a recommencé son tapage qui a duré plus de 20 minutes. Décision a été prise de le mettre en prévention au Quartier Disciplinaire. Le détenu « R... » a alors menacé l'officier de galerie « *tu vas le payer* ».../... « *tu brûleras avec Satan* ».../... « *tu le payeras un jour* ».

Vers 13h40, une intervention a été décidée afin de l'accompagner en cellule disciplinaire. Il a opposé de la force, insulté et menacé les agents présents.

Arrivé devant la cellule, il refuse d'y entrer et se laisse tomber volontairement au sol, entraînant les agents avec lui, tout en et les insultant « *bande d'enfoirés, je vais vous niquer* ».

Lorsque le Premier Surveillant lui demande ses vêtements pour la fouille, le détenu « R... » se rebelle et a commencé à se donner des coups de poing au visage et se cogner la tête dans le mur volontairement.

Il aura fallu l'intervention des personnels pour le maîtriser, lui retirer son pantalon et découvrir un téléphone allumé ainsi qu'une arme artisanale particulièrement aiguisée fabriquée avec un manche de casserole.

Pendant l'intervention, le détenu très violent et virulent, n'a cessé de se rebeller, n'écoutant aucune injonction, allant jusqu'à mordre très fortement la main d'un surveillant.

L'UFAP Unsa Justice demande une sanction exemplaire et à l'issue, un transfert disciplinaire.

L'UFAP Unsa Justice apporte son soutien au collègue agressé.

L'Administration est garante de ses personnels et doit tout faire pour les mettre en sécurité.

L'UFAP restera vigilante quant aux suites données à ce dossier.

Le secrétaire local